

Adresse des officiers municipaux et de l'agent national de la commune de Hyères qui annonce l'envoi des dépouilles des églises, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des officiers municipaux et de l'agent national de la commune de Hyères qui annonce l'envoi des dépouilles des églises, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 450-451;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27115\\_t1\\_0450\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27115_t1_0450_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la patrie les hochets que l'orgueil ecclésiastique avait entassés; nous avons adressé à la monnaie de Paris deux caisses d'argenterie du poids de 394 marcs 5 onces 3 gros, provenus de leurs dons. Elles savent avec nous que l'emploi où vous le destinez n'est que pour consolider le bonheur de la France. Les traîtres et les despotes ont pâli, c'est le signal de leur mort et de la liberté des peuples. Restez, Législateurs, à votre poste, et comme vous, sous votre égide, nous continuerons à dessécher les marais fœtides qui infestent la montagne.

Depuis longtemps nous n'avons plus de prêtres, tous ont abdiqué ou se sont retirés de nos contrées. Dans chaque commune les habitants avaient une maison curiale et beaucoup n'avaient point de maison commune. La plupart des municipalités étaient obligées de siéger dans les places publiques, dans des écuries, ou de prendre territoire momentanément chez des particuliers. Aujourd'hui que les fonctions municipales ont acquis beaucoup d'importance, et qu'elles sont toujours en activité, presque toutes les communes du district sollicitent la permission d'occuper les maisons d'intérêts publics. La décence nous fait un devoir de solliciter de votre justice un décret qui concède aux communes les maisons ci-devant curiales pour le lieu de leurs séances.

Les administrateurs du district de Montélimar, département de la Drôme, ce 7 floréal, an deuxième de la République une, indivisible et démocratique.»

GÉNISSIEU, GOURJON, BISSASSAT, VARONNIER, BAIMOIN, LAURANS, BLANCHARD, MURAT, LOUA.

## h

**La Société populaire de Chalon-sur-Saône (1) annonce qu'elle vient de faire passer aux hôpitaux de Lille et Douai 780 livres de charpie et un tonneau de bandes et compresses; et persuadée, dit-elle, que c'est en faisant exécuter les lois que les républicains concourent à l'anéantissement de nos ennemis, tous ses membres s'empressent de sacrifier leur temps et leur fortune pour son exécution (2).**

[Chalon-sur-Saône, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

C'est en suivant vos traces, c'est en exécutant vos sages décrets que les républicains concourent à l'anéantissement de nos ennemis, et à l'affermissement de notre heureuse révolution. Notre Société pénétrée de ces grands principes, s'empressera toujours de sacrifier avec plaisir son temps et sa fortune pour l'intérêt général.

Nous vous annonçons que, prévenus par nos frères des communes de Douai et de Lille que leurs ambulances et hôpitaux manquaient de charpie. Nous avons aussitôt invité nos femmes et nos enfants à travailler à nous en procurer

en moins de dix décades. Nous avons eu l'agrément de pouvoir en faire passer 780 livres net à ces deux communes, ainsi qu'un tonneau de bandes et de compresses.

La Société ne se bornera pas à équiper, et monter 6 chevaliers jacobins, elle ne se bornera pas à envoyer de la charpie aux hôpitaux, mais tous ses membres sont prêts à sacrifier fortune, temps et vie pour le soutien de la République. C'est là le vœu unanime et bien prononcé d'une Société qui a voué une haine éternelle aux tyrans et qui chérit la liberté et l'égalité.»

VISSON (*présid.*), BOTTEVILLE, MEREL, GAUBERT, CALLIEN.

## i

**Les officiers municipaux et l'agent national de la commune de Hyères disent que le culte de la Raison est le seul auquel on sacrifie dans cette commune et que l'argenterie et les autres dépouilles de leurs ci-devant églises ont été déposées pour augmenter les richesses de la République (1).**

[Hyères, 2 flor. II] (2).

« Citoyen président,

Il ne manquait à la gloire que les travaux immortels de la Convention lui ont acquise qu'un seul triomphe, et elle vient de le remporter. Le fanatisme a disparu de toute l'étendue de la République; on ne sacrifie plus qu'à la Raison; l'argenterie d'un culte absurde et ridicule qui deshonorait l'esprit humain expie ses honteux services au feu du creuset national; nos cloches changés en canons ne sonneront plus que la dernière heure des tyrans. Les ornements sacerdotaux que la superstition et la vanité avaient consacrés à la divinité vont compléter nos dons en augmentant les richesses de la République. Enfin nos prêtres eux-mêmes désormais enfants de la patrie, abjurant leurs antiques erreurs, déviennent les apôtres de la Raison et prêchent le seul évangile qui convienne à des républicains.

« Désormais (a dit l'incorruptible Robespierre) la France va substituer la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la Raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, la société des bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable; en un mot toutes les vertus et tous les miracles de la République à tous les vices et tous les ridicules de la monarchie». Oui, nous voulons remplir les cœurs de la nature, accomplir les destins de l'humanité,

(1) Saône-et-Loire.

(2) P.V., XXXVII, 299. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1328.

(3) C 302, pl. 1089, p. 25.

(1) P.V., XXXVII, 299. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1328.

(2) C 302, pl. 1089, p. 26.

tenir les promesses de la philosophie, absoudre la providence du long règne du crime et de la tyrannie.

Que la France, jadis illustre parmi les pays esclaves, éclipsant la gloire de tous les peuples libres qui ont existé, devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés, l'ornement de l'univers, et qu'en scellant votre ouvrage de notre sang, nous puissions au moins voir briller l'aurore de la félicité universelle. Voilà l'ambition de tous les français, la nôtre en particulier, voilà les vœux que les soussignés vous présentent avec tous les titres qui constatent leur haine pour la tyrannie, leur abjuration de l'erreur et leur dévouement à la révolution ».

GATTEAU (*ag. nat.*), CORRIOL le jeune,  
SIMIAN.

j

La Société populaire d'Agen félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, la remercie d'avoir envoyé dans le département de Lot-et-Garonne le représentant du peuple Monestier : pendant sa mission, dit-elle, la vertu, la probité, la justice ont été constamment à l'ordre du jour, le Culte de la Raison a remplacé celui de l'erreur, les fanatiques, les aristocrates de tous les genres ont tremblé, et les bons citoyens ont été protégés (1).

[Agen, 5 flor. II] (2).

Le peuple français a voulu la liberté, et sa représentation a pris place au premier rang des puissances humaines, le despotisme et la superstition, protégés par une influence magique avaient obtenu l'empire du monde : frères du peuple, après avoir renversé d'une main vigoureuse et hardie cet édifice consolidé par le tems, déviés vous souffrir que des conspirateurs cherchassent à banir le bonheur parmi les hommes ?

La patrie, et ce n'est point un vain mot pour les Législateurs de la France, vous croit d'extirper de votre sein, tous les monstres nés pour l'esclavage, et la foudre de la liberté a écrasé ou écrasera tous les conjurés; et Danton trop fameux par son patriotisme, hypocrite et dissimulé, a donné ce grand exemple à son pays, qu'il n'est que l'homme vertueux qui conservera la confiance du peuple.

Persévérés, Législateurs, et lorsqu'on ne peut plus compter parmi vous que de zélés déffenseurs de la liberté, et des vrais amis du peuple, vous continuerez des travaux qui vous honorent et vous ne désirerés de rentrer sur vos paisibles foyers, qu'après avoir forcé tous les tirans coalisés contre la France, à reconnoître son indépendance, et qu'après avoir heureusement ordonné toutes les institutions qui peuvent garantir l'imperassibilité (*sic*) de la République une et indivisible.

A ces sentimens que nous inspirent notre amour pour la vérité et notre zèle ardent pour

(1) P.V., XXXVII, 300. B<sup>in</sup>, 3 prair; J. Sablier, n° 1328.

(2) C 303, pl. 1114, p. 8. Elle s'appelle « Sté des Amis de la Constitution de 1793 ».

le succès de la révolution, nous devons ajouter l'expression de notre reconnaissance pour le choix que vous avés fait du représentant du peuple Monestier (de la Lozère) envoyé dans le département de Lot-et-Garonne : sous son administration, la vertu, la probité et la justice ont été constamment à l'ordre du jour, par lui le culte de la Raison a remplacé celui de l'erreur, par lui les fanatiques, les aristocrates de tous genres, les intrigans et tous les ennemis de la révolution ont tremblé, et les bons citoyens ont été protégés. Sa mission l'oblige de s'éloigner de nous, il emporte avec lui nos regrets, et nous nous croirons heureux, si après avoir terminé ses pénibles travaux dans le département des Landes, il vient reprendre ceux que le tems ne lui a pas permis de terminer, et faire fructifier cet esprit public qui doit nous conduire à l'oubli de tout intérêt particulier qui ne serait pas fondu dans l'intérêt général.

Pères du peuple, vous daignerés accueillir avec bonté nos vœux, puisque nous ne sommes animés que par le plus vif intérêt de la chose publique.

Périssent les tirans et les traîtres, vive la Montagne. »

PEBERNAL (*vice-présid.*), FAUCHÉ (*secrét.*), Pierre LESFINASSE (*secrét.*), LAVAL (*secrét. par intérim*).

k

Le citoyen Baria, de Laroncourt, département de la Haute-Saône, chargé de famille qu'il entretient de son travail journalier, ne pouvant partager la gloire et les dangers des braves défenseurs de la patrie, envoie 20 liv. en assignats pour les frais de la guerre (1).

l

La Société populaire de Blamont (2) annonce qu'elle a fourni en don patriotique 2,482 chemises, 223 paires de souliers, 209 bas, 14 capottes, une quantité de charpie et autres effets; elle a armé et équipé un cavalier jacobin et fabriqué 4,483 livres de salpêtre. Elle proteste de son entier dévouement à la République et aux représentans du peuple.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces dons et adresses (3).

2

Le citoyen Chemin, garde d'artillerie à Grenoble, expose qu'il occupe un poste qui ne convient qu'à un vieux militaire qui ne peut plus soutenir les fatigues de la guerre; pour moi, dit-il, qui n'ai que 23 ans, j'ai dans les veines du sang qui bouillonne de ne pas être au poste qui me convient. Peu m'importe le

(1) P.V., XXXVII, 300 et 325. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>).

(2) Doubs ou Meurthe ?

(3) P.V., XXXVII, 300. Minute du p.v. (C 302, pl. 1089, p. 28); B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> prair. (suppl<sup>t</sup>).